

Croisement des regards

Dans les entretiens réalisés, les aînés n'apparaissent pas comme des êtres passifs mais, au contraire, revendiquent différents services auprès des auxiliaires (par exemple, avoir un accompagnement pour des sorties, avoir une aide pour effectuer une demande pour un HLM ou pour ramasser les feuilles sur sa galerie), souhaitent avoir leur mot à dire dans l'organisation des services qui leur sont destinés, désirent être considérés d'égal à égal par les auxiliaires ou retrouver la reconnaissance et l'écoute qu'ils ne trouvent parfois plus ailleurs. L'intrusion dans le territoire d'autrui n'est possible pour les auxiliaires qu'à condition d'entrer dans une relation négociée et contextualisée, une relation dans laquelle la personne visitée n'est pas seulement en position de bénéficiaire, mais peut participer à la définition de cette relation.

Le thème du risque met quant à lui en opposition la volonté des personnes à décider pour elles-mêmes (tout en ne voulant pas reconnaître, parfois, leurs propres limites) et la volonté de l'« État » de veiller à leur sécurité, chaque palier de l'intervention – intervenant, gestionnaire, établissement – courant lui-même le risque d'être blâmé pour un éventuel accident découlant d'un trop grand laisser-aller. En ce sens, la « logique du risque zéro » (pour reprendre le terme d'un des auxiliaires) peut aller de pair avec un plus grand contrôle sur les personnes, resserrant à son tour leur espace de liberté ainsi que la marge de manœuvre des intervenants à négocier avec elles les contours de cet espace. Ce resserrement serait ainsi le reflet de la priorité mise dans les politiques publiques sur la sécurité des personnes, notamment en réduisant autant que possible les risques de chute et de blessure, avec tout ce que cela implique en termes d'équipements spécialisés, l'accompagnement des personnes pour qu'elles modifient certains comportements à risque et, dans certains cas, des technologies de surveillance. Ces éléments ne sont pas négligeables et contribuent à éviter des risques de blessures aux aînés qui font le choix de vivre chez eux. Toutefois, un des écueils de la réduction maximale des risques est la dissociation de la personne de ses projets, pouvant mener à son cloisonnement chez elle.¹

Source : Fournier, A., Godrie, B. et C. McAll (2014). *Vivre et survivre à domicile : le « bien-être » en cinq dimensions*, Montréal, CREMIS, pp. 57-64.

¹ Comme le soutient Lafrenière (2009 : 55) à propos des choix éthiques auxquels sont confrontés les infirmières à domicile : « respecter l'autonomie, c'est-à-dire respecter le choix d'une personne âgée en perte d'autonomie qui veut demeurer à domicile, suppose d'accepter que cette personne puisse ainsi s'exposer à des risques. »